

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 avril 2018	N° 2018-191

Convocation du 20 avril 2018

Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à M. Eric MARTIN
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 avril 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2018-191

Opération campus - Avenant à la convention de financement pour l'aménagement de l'espace public autour de la station de tramway François Bordes - Décision - Autorisation

Madame Dominique IRIART présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La participation de Bordeaux Métropole à l'Opération campus Bordeaux vise notamment à réhabiliter des espaces publics pour améliorer l'attractivité du campus bordelais. Dans ce sens, Bordeaux Métropole a voté au conseil de décembre 2016 une participation à hauteur de 2,5M€ sur un total de 3,334M€ au financement d'une opération d'aménagement d'espaces publics autour de la station de tramway François Bordes (à Pessac) située au sein du domaine universitaire des communes de Pessac, Talence et Gradignan.

La présente délibération a pour but d'ajuster la participation financière de la Métropole à cette opération d'aménagement en l'augmentant de 400 000€, au travers d'un avenant à la convention de financement. Cette participation métropolitaine complémentaire a pour but d'intégrer à cette opération une tranche laissée comme optionnelle lors de la définition du programme initial. Ainsi, l'aménagement de la partie de l'avenue des facultés située entre la station de tramway François Bordes et le rond-point Pey-Berland à Pessac sera inclus dans la tranche ferme du projet.

1. Cadre partenarial de l'Opération campus Bordeaux

Bordeaux Métropole est engagée aux côtés des universités de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne, de la Caisse des dépôts, de l'État et de la Région au sein de l'Opération campus de Bordeaux depuis 2010. Ce plan d'investissement exceptionnel de plus de 400M€ vise à réhabiliter une large partie des locaux des universités bordelaises, à renforcer leur attractivité et à améliorer la qualité de vie des étudiants sur les sites universitaires. Il prévoit la participation financière de l'Etat (dotation placée, produisant des intérêts annuels), de la région Nouvelle-Aquitaine (jusqu'à 200M€) et de la Métropole (54,6M€).

Cette participation financière de Bordeaux Métropole a pour objet de cofinancer des opérations d'aménagement d'espaces publics pour renforcer l'accès et l'attractivité des sites universitaires (28M€), pour financer des opérations immobilières de vie de campus (23,5M€) et pour participer au projet immobilier d'enseignement supérieur et de recherche de Carreire à Bordeaux (3,1M€).

2. Opération d'aménagement François Bordes

Le projet d'aménagement d'espace public autour de la station de tramway François Bordes à Pessac fait partie des opérations prévues dans le cadre de la convention de site de l'Opération campus Bordeaux.

Cet aménagement a pour objectifs :

- de connecter entre eux les bâtiments universitaires situés sur ce secteur et les relier à la station de tramway ;
- de réduire et de sécuriser les circulations et les emprises routières en cœur de site pour améliorer l'image de l'université, et de favoriser les modes de déplacements doux ;
- de connecter les bâtiments au parc central réaménagé.

Le périmètre du projet étant situé au sein du domaine universitaire de Pessac, la maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par l'Université de Bordeaux qui a recours à sa filiale, la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) en maîtrise d'ouvrage déléguée de ce programme.

3. Avenant à la convention de financement de décembre 2016

Le périmètre de l'opération tel que défini dans la convention de financement votée en décembre 2016 incluait l'aménagement des espaces publics autour des bâtiments universitaires et autour de la station de tramway François Bordes (voir zone cerclée autour de la station de tramway François Bordes dans le schéma ci-dessous).

Après avoir mené des études pré-opérationnelles avec en option le réaménagement de la portion de l'avenue des facultés comprise entre le périmètre initialement déterminé dans l'opération d'aménagement et le rond-point Pey-Berland à Pessac, il s'est avéré nécessaire d'inclure ce périmètre optionnel du projet dans le programme ferme de cette opération d'aménagement (cerclé autour de l'avenue des Facultés sur le schéma ci-après).

En effet, l'aménagement de cette portion de l'avenue des facultés est rendu nécessaire par sa fermeture à la circulation automobile. Cette voie va ainsi devenir un axe dédié aux modes doux (piétons, vélos). Egalement, cet axe a été signalé dans les études urbaines du site université de Pessac, Talence, Gradignan comme étant une continuité et un lien entre les différents campus universitaires dont la mise en valeur et l'aménagement doit favoriser l'unité urbaine et les mobilités au sein du domaine universitaire entre les sites universitaires de Pessac et de Talence.

C'est pourquoi le comité de pilotage dédié à cette opération d'aménagement a acté l'intégration de cette option dans le programme d'aménagement.

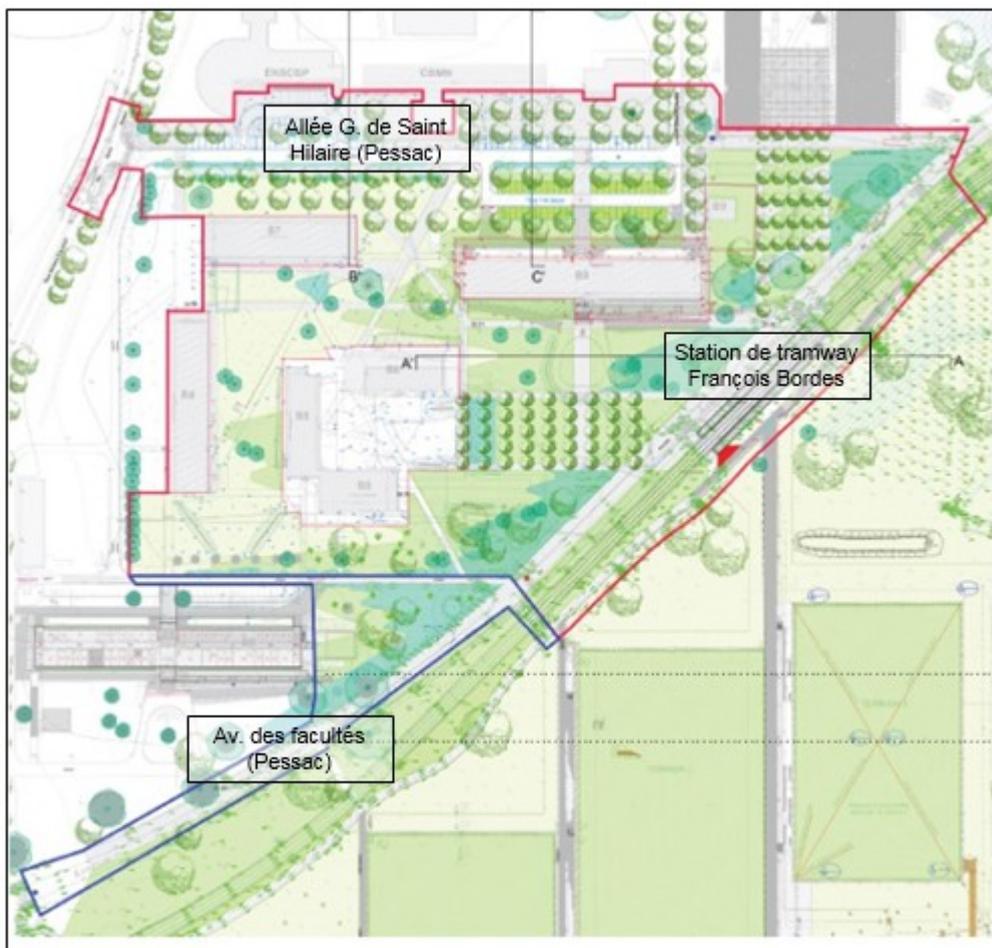


Schéma du périmètre de l'opération. En **rouge** le périmètre initialement retenu, en **bleu** le périmètre ajouté par l'avenant à la convention de financement, objet de la présente délibération.

4. Budget actualisé et calendrier

La participation financière de Bordeaux Métropole à l'Opération campus vise notamment à améliorer la qualité des espaces publics du campus. Cette action s'inscrit pleinement dans cet objectif.

Le financement de la partie supplémentaire du programme d'aménagement est estimé à 400 000€ et vient s'ajouter à la participation financière de la Métropole à cette opération. Le coût total de cette opération actualisée est estimé à 3,734 M€ avec une participation de 2,9 M€ de Bordeaux Métropole, selon la répartition suivante :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
1- Etudes préalables (toutes tranches)			
Inspection-diagnostic réseaux	6 000,00 €	ANR (Agence nationale de recherche)- Intérêts intermédiaires de la Dotation Campus	834 000,00 €
Diagnostic structure voirie	5 500,00 €		
Etude hydrogéologique - pédologie	8 500,00 €		
Plans géomètres	5 000,00 €		
Diags amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) voirie	3 000,00 €		
2- AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage)			
CSPS (Coordination de sécurité et de protection de la santé)	10 243,56 €		
Contrôleur technique (installation éclairage public)	10 243,56 €		
3- Etudes MOE (Maîtrise d'œuvre)		Bordeaux Métropole montant initial	2 500 000,00 €
Frais de Maîtrise d'œuvre	153 653,40 €		
4- Travaux			
Travaux valeur sept 2015	2 560 890,00 €		
Aléas travaux (7%)	179 262,30 €		
Total Travaux	2 740 152,30 €		
Actualisation (3% sur 1 an)	82 280,70 €		
TOTAL COUT OPERATION HT	3 024 573,52 €		
TVA à 20%	604 914,70 €	Bordeaux Métropole avenant 1	400 000,00 €
COUT TDC TTC (toutes dépenses confondues, Toutes taxes comprises)	3 629 488,22 €		
Rémunération SRIA (société de réalisation immobilière et d'aménagement) € HT (=2,4% du TDC)	87 107,72 €		
Rémunération SRIA € TTC	104 529,26 €		
COUT TOTAL OPERATION (rémunération SRIA comprise)	3 734 017,48 € arrondi à 3 734 000 €	TOTAL	3 734 000,00 €

Cette évolution de programme ne vient pas augmenter la participation globale de Bordeaux Métropole à l'Opération campus. Certains secteurs d'aménagement prévus dans ce cadre partenarial ont en effet vu leur besoin en financement public évoluer vers une participation plus forte de l'Université de Bordeaux au financement des projets (notamment le secteur Béthanie à Talence).

Les travaux commenceront en mars 2018 pour une livraison prévue en avril 2019, selon le calendrier prévisionnel suivant :

	2017					2018												2019												
	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc
BORDES (PESSAC)	Etudes		AO tx			Travaux																								

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales avec notamment son point 1-l-1°-e),

VU le décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux, notamment son article 2,

VU la délibération du 8 juillet 2016 « Nouvelle convention de site pour l'Opération campus de Bordeaux »,

VU la délibération du 8 juillet 2016 « Stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et innovation »,

VU la délibération du 2 décembre 2016 « Opération campus Bordeaux – demande de subvention de l'Université de Bordeaux pour la réalisation d'aménagements d'espaces publics à Talence et Pessac »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE des aménagements d'espaces publics renouvelés et de qualité participent à l'attractivité, à la visibilité et à l'accessibilité des sites universitaires de son territoire et favorisent sa traversée pour les riverains des quartiers environnants.

DÉCIDE

Article 1 : de porter à 2 900 000 € la subvention en faveur de l'Université de Bordeaux pour l'aménagement de l'espace public autour de la station de tramway François Bordes à Pessac par l'attribution d'une subvention complémentaire de 400 000 €.

Article 2 : d'autoriser Madame la Vice-présidente de Bordeaux Métropole, à signer l'avenant à la convention de financement associée à ce projet d'aménagement ci-annexé précisant les conditions de la subvention accordée, et tout acte afférent.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2018, chapitre 204, article 204113, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 MAI 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 MAI 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Dominique IRIART</p>
---	---